

# Quoi de neuf



## Informations Syndicales



**Smals**

Août 2019

### **La direction Smals ne respecte pas les organes de concertation, ni la législation sociale. Inacceptable pour la CGSLB@Smals !**

**Quand le Conseil d'entreprise est totalement ignoré par la direction puis redevient compétent comme par magie...**

**Le Conseil d'entreprise n'est plus compétent** : La direction Smals dans une première communication et l'administrateur -délégué de Smals, Frank Robben, dans une deuxième communication, ont confirmé avoir décidé **unilatéralement** l'annulation d'une décision unanime de la Commission du Mess, suite à une demande du Setca et de la CNE-LBC.

**Le Conseil d'entreprise redevient compétent** : Ensuite, la direction communique que ce dossier sera mis à l'agenda du prochain Conseil d'entreprise.

La Commission du Mess est un organe officiel, dépendant directement du Conseil d'entreprise. Elle en est le prolongement dans le cadre de la gestion des œuvres sociales, compétence dévolue au Conseil d'entreprise.

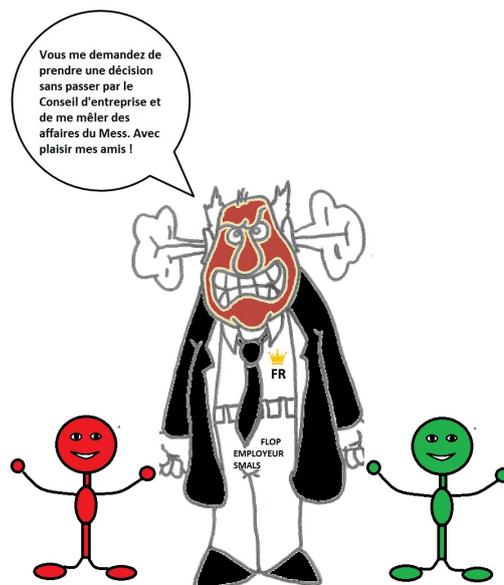
**Seul le Conseil d'entreprise est habilité à examiner et, éventuellement, invalider une décision du Mess.**

**Aujourd'hui**, l'employeur Smals, aidé des autres syndicats, s'autorise à annuler une décision de la Commission du Mess et se substitue au Conseil d'entreprise.

**Demain**, l'employeur Smals s'autorisera-t-il à modifier le règlement de travail, à supprimer des congés, à modifier les conditions salariales..., **sans passer par les organes de concertation ?**

**Les autres organisations syndicales ont-elles perdu la tête en demandant et en autorisant l'employeur à décider seul pour une compétence dévolue à un organe de concertation ?**

La CGSLB@Smals a décidé de déposer une plainte à ce sujet. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.



***Des questions, plus d'informations ? Contactez-nous !***



# Quoi de neuf



## Informations Syndicales



**Smals**  
Août 2019

### La direction Smals interdit l'utilisation des moyens électroniques pour informer le personnel Smals ! La censure s'organise chez Smals...

Certains d'entre vous se sont demandé pourquoi un « tract papier » a été distribué mi-juillet 2019 au lieu d'une communication par voie électronique.

Depuis la création de notre groupe syndical chez Smals il y a 11 ans, nous nous exprimons librement par mail.

Notre communication électronique de mi-juillet 2019 a été bloquée à la demande de la direction. Cela, quelques jours après l'envoi de notre Bleu de Smals N°10, traitant de la gestion du Mess et de la disparition d'argent survenue en son sein. **Coincidence ?**

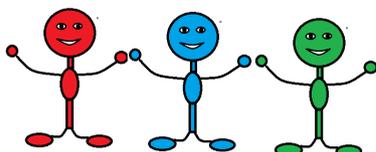
La Setca et la CNE-LBC ont décidé de ne plus soutenir la gratuité du café. Cela, deux jours après l'envoi de notre Bleu de Smals N°10. **Coincidence ?**

La liberté d'expression et l'écologie ne semble pas être des valeurs prônées par la direction Smals.

Nous étudions les différentes possibilités de recours afin de pouvoir librement vous informer via tous les médias mis à notre disposition.

En attendant, nous vous informerons via une distribution de tracts papier. Une chose est certaine : nous ne nous tairons pas, n'en déplaise à certains !

25 JUIN 2019



27 JUIN 2019



DEBUT JUILLET 2019

